COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2017

Présents : Thierry LHUILLIER, Michel HUGON, Lydie LE GALL, Gilbert FREYDIER, Marie-José GUERGUY, Jocelyne LE BAIL, Raynald FOUCHER, Caroline BRES, Lydie LE GALL, Anne VEDRENNE, Fabrice NOCERA, Hervé ISSARTEL, Christine BRUNEL.

3 Procurations:

- Christopher BLACHE à Thierry LHUILLIER
- Isabelle COMTE à Marie-José GUERGUY
- Bernard LAGIER à Hervé ISSARTEL

Après la lecture des délibérations du Conseil Municipal précédent, Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour. Le Quorum étant atteint l'assemblé peut délibérer.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE T RESORERIE INTERACTIVE

Avis favorable de l'assemblée, à la majorité, pour la reconduction de la ligne de trésorerie avec le même montant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Considérant l'état avancé d'érosion du Monuments aux morts, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la réalisation de travaux de rénovation d'un montant prévisionnel de 38 530 € hors taxes sous réserve qu'une subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental soit accordée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE PRELIMINAIRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU SITE DU PRIEURE SAINT FELIX ET DE SES ABORDS

Afin de sauvegarder le quartier historique de la commune, la municipalité a décidé de poursuivre l'étude préliminaire relative à l'aménagement du Prieuré Saint Félix, classé Monument Historique, et de ses abords.

Marie-José GUERGUY, Adjointe au Maire chargée de la Communale Culture et Patrimoine, précise à l'assemblée que ce dossier a été accompagné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Drôme. Une consultation de concepteurs et un budget d'études qui en découle a été établi pour un montant prévisionnel de 27 460 € hors taxes dont le détail est le suivant :

- 2 devis émanant de :
 - . Archéo-Drôme (Association pour la promotion de l'archéologie et de l'histoire en Drôme) de 3 500 € pour une présentation d'étude documentaire,
 - . SELARL Thierry BAUBET, géomètre expert foncier DPLG, Urbaniste, pour un relevé topographique de 4 160 € hors taxes,
- Une offre du cabinet d'architectes TEXUS pour des missions d'études de 19 800 € hors taxes.

Après cet exposé et concertation, le Conseil Municipal est unanimement favorable à la poursuite de cette opération. Des subventions seront sollicitées auprès de plusieurs organismes :

- Le Conseil Départemental de la Drôme en incluant la Conservation Départementale de la Drôme,
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- L'Etat
- L'Europe/LEADER,
- Des associations mécènes.

. .

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ET ADMISSION DE NON-VALEUR

Présentation est faite de deux dossiers par Fabrice NOCERA, Conseiller Municipal chargé des Finances.

- Avis favorable du Conseil Municipal, à la majorité, pour la décision modificative du budget afin de mettre en adéquation le budget prévisionnel, voté en début d'année, avec la comptabilité réalisée tout au long de l'année.
- Accord de l'assemblée, à l'unanimité, d'un état de non-valeurs à la demande de la Trésorerie de Montélimar, en raison d'une créance irrécouvrable. Il est précisé que cette créance demeure exigible tout en ne figurant plus en recettes dans le budget communal.

DIVERS

M. le Maire informe l'assemblée de la modification de la Commission Communale chargée de la révision des listes électorales. Nicole DARCHES remplacera Gérard MONTAGNE.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 20h00

Marsanne, le 09/11/2017 Le Maire, Thierry LHUILLIER